

DELIBERATION N° 86/12-O8 - EMPLOI DE DIRECTEUR DE M.J.C.

Monsieur RAVERDEL informe l'Assemblée qu'il avait été décidé, par délibération du 23 Septembre 1986, de transformer l'emploi de Commis-Animateur à la M.J.C. Georges Brassens, en emploi de Directeur chargé de la coordination des activités.

L'emploi de Directeur de M.J.C. n'existant pas dans le tableau-type des emplois administratifs, l'emploi de référence proposé est celui de rédacteur (même échelonnement indiciaire, même carrière).

Condition proposée pour accéder à ce poste : être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent,

Modalités de recrutement : par nomination sur titres.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide par 19 voix pour et 4 abstentions :

- d'accepter les caractéristiques d'emploi de Directeur de la M.J.C. suivantes : :
 - . Emploi de référence : nomination au grade de rédacteur (même échelonnement indiciaire, même carrière),
 - . Conditions d'accès : être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent,
 - . Modalités de recrutement : par nomination sur titres.